

60ÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

La Mauritanie est engagée à asseoir la justice et l'équité

La Mauritanie, à l'instar des autres pays de la communauté internationale, a commémoré, lundi, le 60ème anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des nations Unies le 10 décembre 1948, consacré depuis lors journée internationale des droits de l'homme.

Le Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action humanitaire et à la Société civile, M. Mohamed Lemine Ould Dadde, a prononcé, à cette occasion, un discours dans lequel il a souligné que le préambule de la constitution mauritanienne de 1991 et son corps consacrent les principes de cette déclaration qui ont été complétés par ce qui



a été communément appelé les droits économiques et sociaux.

M. Mohamed Lemine Ould Dadde a souligné que cette commémoration intervient pour la première fois depuis la prise

en main des affaires du pays par le mouvement de rectification sous la conduite du président du Haut Conseil d'Etat, Chef de l'Etat, le général Mohamed Ould Abdel Aziz. • Lire page 4

La Mauritanie est engagée à asseoir la justice et l'équité



La Mauritanie, à l'instar des autres pays de la communauté internationale, a commémoré, lundi, le 60ème anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948, consacré depuis lors journée internationale des droits de l'homme.

Le Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action humanitaire et à la Société civile, M. Mohamed Lemine Ould Daddé, a prononcé, à cette occasion, un discours dans lequel il a souligné que le préambule de la constitution mauritanienne de 1991 et son corps consacrent les principes de cette déclaration qui ont été complétés par ce qui a été communément appelé les droits économiques et sociaux.

M. Mohamed Lemine Ould Daddé a rappelé que la déclaration des droits, qui préserve la dignité de l'homme, est intervenue à l'issue de la 2ème guerre mondiale et de ses conséquences désastreuses au niveau humain ainsi que des atteintes

criantes aux droits de l'homme et à ses libertés.

Dans notre pays, cette commémoration intervient pour la première fois depuis la prise en main des affaires du pays par le mouvement de rectification sous la conduite du président du Haut Conseil d'Etat, Chef de l'Etat, le général Mohamed Ould Abdel Aziz. L'intérêt accordé par le Haut Conseil aux droits de l'homme s'est concrétisé à travers la création d'un commissariat qui en est spécialement chargé.

D'ailleurs, a poursuivi le commissaire, le discours du Chef de l'Etat devant les populations de Rosso, le 23 novembre dernier, en est l'illustration, notamment lorsqu'il réaffirmé la protection des libertés individuelles et collectives ainsi que des libertés politiques des citoyens.

Le président du HCE, ajoute -t-il, a également souligné que l'Etat ne ménagera aucun effort pour régler les problèmes liés au passif humanitaire, aider les franges les plus démunies, lutter contre la gabegie, l'injustice et le crime organisé et oeuvrer au rétablissement de la justice.

Le Chef de l'Etat, souligne le commissaire, a donné des instructions très claires et précises en ce sens afin d'accélérer le processus d'insertion définitive de nos compatriotes réfugiés au Sénégal et de régler les problèmes en suspens, relevant que le gouvernement s'attelle à mettre en oeuvre ces instructions.

Le commissaire s'est enfin adressé aux Organisation non gouvernementales d'une manière générale et à celles qui opèrent dans le domaine des droits de l'homme, de façon particulière, pour leur souligner l'importance du rôle qui leur est dévolu en la matière et son souci de collaborer avec elles dans la transparence afin d'assurer le respect des droits du citoyen et de préserver sa dignité.

Cette recherche constante du respect des droits humains, faite par les institutions de la société civile, ne peut se poursuivre que si ces dernières s'éloignent du champ politique et notamment de l'interférence des partis car les ONGs sont par essence apolitiques, fait-il remarquer.

Dans tous les cas, affirme le commissaire, "nous sommes prêts, suivant cette approche, à tendre la main à toutes les ONGs et à toutes les instances qui opèrent dans le domaine de la promotion des droits de l'homme par un partenariat sincère.

Et M. Ould Daddé de noter que l'homme continue à souffrir de nombreux défis dans le cadre de la préservation de ses droits. Il s'agit des défis de la pauvreté, de l'analphabétisme, de la discrimination, de l'immigration clandestine, des guerres, de l'emprisonnement abusif et des procès injustes, autant d'obstacles qui constituent une préoccupation majeure de la communauté internationale et des juristes.

Le commissaire a, enfin, souligné que notre pays ne ménagera aucun effort pour respecter ses engagements internationaux à travers la propagation d'une culture des droits de l'homme et l'appui des instances de la

société civile oeuvrant dans ce domaine, réaffirmant son attachement aux principes de la déclaration universelle des droits de l'homme, de la charte arabe des droits, de la déclaration du Caire des droits de l'homme en Islam et de la Charte africaine des droits des peuples.

Rappelons que le Commissaire aux Droits de l'Homme avait affirmé, dimanche, que le gouvernement, sur instructions du président du Haut Conseil d'Etat, chef de l'Etat, le général Mohamed Ould Abdel Aziz, est déterminé à ouvrir une nouvelle page de l'histoire du pays basée sur «une solution globale et juste du passif humanitaire, de la lutte contre toutes les manifestations d'esclavagisme et ses séquelles».

Le commissaire, qui s'exprimait lors du démarrage des festivités marquant la célébration du 60ème anniversaire de la proclamation de la Déclaration des Droits de l'Homme, a affirmé que «le nouveau pouvoir s'attelle à ancrer la justice et l'équité, à améliorer les conditions de vie dans les prisons et à garantir les libertés collectives et individuelles».

M. Mohamed Lemine Ould Daddé a, à cette occasion, souligné que la nouvelle approche sera exécutée en coordination avec tous les partenaires et acteurs intervenant dans le domaine des droits de l'homme.

Il a rappelé que les manifestations prévues dans ce cadre donneront à cet important événement l'intérêt qu'il mérite, précisant que la proclamation de la déclaration internationale des droits de l'homme "a été élaborée pour la préservation de la dignité humaine après la destruction et les dégâts énormes causés à l'humanité par la deuxième guerre mondiale et les violations des droits de l'homme que cela a entraîné".

Pour sa part, le président de la Commission nationale des droits de l'homme, M. Mohamed Saïd Ould Homody, a présenté un exposé dans lequel il a tout d'abord défini le

concept des droits de l'homme avant de parler des réalisations accomplies par l'humanité sur la voie de l'exécution de la déclaration des droits de l'homme proclamée après la fin de la deuxième guerre mondiale.

Il a aussi présenté un exposé sur la commission nationale qu'il préside, notamment en ce qui concerne sa création, sa mission et ses caractéristiques. M. Ould Homody a également évoqué le rôle joué par les organisations de la société civile spécialisées dans la promotion des droits de l'homme et la défense de ceux-ci.

De son côté, le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en Mauritanie, M. Chritian Skoog, a indiqué que «cette Déclaration, élaborée sur fond de destruction massive et de privations, au lendemain de la seconde guerre mondiale, rend compte des aspirations de l'humanité à la prospérité, à la dignité et à la coexistence pacifique». Il a ajouté que son adoption a marqué un tournant et, aujourd'hui encore, elle est un élément essentiel de l'identité même de l'organisation des Nations Unies.

Il a en outre indiqué que les droits de l'homme, en particulier la lutte contre leur violation, doivent unir le monde entier dans un esprit de solidarité.

A leur tour, le président de la fondation des acteurs non gouvernementaux en Mauritanie et le président du forum national des organisations des droits de l'homme ont insisté sur l'importance de la célébration de cet anniversaire et le rôle qui revient aux peuples dans le respect des droits de l'homme.

Cette manifestation, organisée par la Commission nationale des droits de l'homme, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), s'étale sur 15 jours.

La cérémonie de démarrage des festivités s'est déroulée en présence du ministre de l'Education Nationale. ●